

de capter l'oreille du roi pour acquérir une influence toute puissante dans le royaume.

Mais maintenant le clergé n'est plus un corps politique. Maintenant le roi règne et ne gouverne pas ; on ne peut donc pas gouverner sous son nom ; il faudrait pour devenir tout puissant qu'un évêque parvînt à séduire la chambre des Pairs et celle des Députés ; les ministres qui savent ce qu'il en coûte nous diront si l'on peut avoir une pareille crainte.

Il n'y a plus qu'un seul motif qui puisse conduire le clergé à la cour, c'est l'envie d'être évêque quand on ne l'est pas, et l'envie de changer d'évêché quand on en désire un autre que celui qu'on a. Otez ce motif ; laissez le clergé élire lui-même ses évêques ; et alors il m'est impossible de découvrir quel motif et quel intérêt pourrait engager le clergé à aller à la cour et à s'impliquer dans des affaires de gouvernement.

Mais, dit-on, l'Église aura toujours beaucoup d'action sur la société ! de quelle action voulez-vous parler ? Ce n'est pas de l'action matérielle puisqu'elle n'a aucune force matérielle entre les mains ; c'est donc d'une action toute spirituelle. Mais qu'est-ce que cela vous fait ? c'est sa part ; n'est-il pas juste qu'elle la prenne ? elle aurait tort de vouloir s'emparer de la vôtre, et il ne tient qu'à vous de la défendre puisque vous avez la force ; mais vous êtes des sets d'être jaloux de la sienne. Il est dans l'intérêt de la société que le gouvernement soit fort matériellement pour protéger la liberté de tous, et que l'Église soit forte spirituellement, afin de ramener l'unité dans la pensée humaine ; pourquoi donc voir de mauvais œil une influence nécessaire au monde, et qui rendra même votre mission plus facile à remplir.

D'ailleurs, cette influence spirituelle, qui est le résultat de la vérité, est inévitable ; vous feriez de vains efforts pour vous y opposer. Pouvez-vous mettre l'Église dans une position plus désavantageuse que celle que lui avaient faite les empereurs ro-